

CONDITIONS GÉNÉRALES DU JEU CONCOURS

« MATCH DES LÉGENDES & CONCOURS AMBASSADEURS »

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

La société **PaieCash**, dont le siège social est situé au 30 rue Erard 75012 Paris France, ci-après dénommée « PaieCashPlay », organise simultanément :

1. Un jeu concours **gratuit sans obligation d'achat** intitulé « **Tombola du Match des Légendes** ».
2. Un jeu concours **avec obligation de vente** intitulé « **Concours de Vente - Ambassadeurs** ».

L'ensemble de ces opérations se déroule du **01 septembre 2025** au **30 septembre 2025 à minuit** inclus.

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

2.1. Participants à la Tombola (Tirage au sort) :

Le jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant dans le monde, à l'exception du personnel de l'Organisateur.

Deux modes de participation :

- **Avec achat** : Acheter un ou plusieurs tickets d'entrée pour le « Match des Légendes ».

2.2. Participants au Concours Ambassadeurs (Classement) :

Le concours est réservé aux personnes majeures ayant **au préalable accepté le règlement du Programme Ambassadeur PaieCashPlay** et créé un compte valide.

La participation implique la vente active de tickets.

ARTICLE 3 : MODALITÉS DES JEUX

3.1. Pour la Tombola (Tirage au sort) :

- Chaque ticket acheté pour le match donne droit à **une (1) chance** au tirage au sort.
- Un achat de 50 tickets donne donc droit à 50 chances.

- **Lots à gagner:** Un voyage pour 2 personnes, des maillots dédiés, des places VIP, des goodies.
- Le tirage au sort aura lieu le **05 octobre 2025**.

3.2. Pour le Concours Ambassadeurs (Classement) :

- Les points sont calculés comme suit :
 - **1 ticket vendu = 1 point**
 - **1 pack de 50 tickets vendu = 60 points** (50 points + 10 points bonus)
- **Lots à gagner par mérite (Classement général) :**
 - **1er : Une voiture [Modèle]** (15000 €)
 - **2ème : Un voyage pour 2 à Paris**
 - **3ème : Un smartphone haut de gamme**
- **Condition suspensive :** L'attribution des lots du concours ambassadeurs (voiture, voyage, smartphone) est **expressément subordonnée** à la vente préalable d'un **minimum de cent (100) packs de 50 tickets** avant la clôture du jeu. Si ce seuil n'est pas atteint, le concours ambassadeurs sera annulé et les lots ne seront pas attribués.

ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS

- **Tombola :** Les gagnants seront tirés au sort de manière aléatoire parmi tous les participants éligibles.
- **Concours Ambassadeurs :** Les gagnants seront désignés selon le classement établi par le nombre de points acquis et post sur les réseaux sociaux. En cas d'égalité, c'est le montant total des ventes (en euros) qui départagera les participants.
- Les résultats seront proclamés lors d'un live video sur [Page Facebook/TikTok] et les gagnants seront contactés par email sous 48h.

ARTICLE 5 : MODALITÉS DE REMBOURSEMENT (Concours Ambassadeurs)

En cas de **non-atteinte du seuil** de 100 packs de 50 tickets vendus, **le Concours Ambassadeurs sera annulé**. Les commissions perçues par les ambassadeurs sur les

ventes effectuées **restent acquises**. Seule l'attribution des lots (voiture, voyage, smartphone) est annulée.

ARTICLE 6 : DOTATIONS

Les lots sont nominatifs, non échangeables, non transférables et ne peuvent donner lieu à aucune contrepartie financière. L'Organisateur se réserve le droit de remplacer un lot par un lot de valeur équivalente en cas de force majeure.

ARTICLE 7 : DONNÉES PERSONNELLES

Les données collectées sont traitées pour la gestion des jeux. Conformément au RGPD, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition

ARTICLE 8 : CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est consultable gratuitement pendant toute la durée de l'opération.